

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Penny Vaillancourt

<https://www.cadre21.org/membres/83ace7a66afd15bd812934c6>

Date d'obtention : 2021-04-09 17:13:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

rencontrer la victime pour les détails

évaluer l'incident

découvrez s'il y a d'autres personnes impliquées et lui rencontrer pour vérifier leur histoire

rencontrer le jeune instigateur

évaluer si l'incident est malveillant ou non

Si c'est malveillant ou criminelle la police doit être avisée

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

-obtenir les informations de toutes les personnes impliquées

-suivre les étapes et contacter la police si nécessaire

-si un parent appelle pour signaler un incident, diriger à la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

-rencontrer la victime pour récupérer des détails dont elle n'est peut-être pas à l'aise de parler